

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG	
Rue:	Hammerbrookstr. 97	
Lieu:	D-20097 Hamburg	
Téléphone:	+ 49 (0) 40 2 37 21-0	Téléfax: + 49 (0) 40 2 37 21-363
E-mail:	info@matthies.de	
Internet:	www.matthies.de	
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient Mo-S-Polymer, Alkyl phenol, longchained. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Potentiel de troubles endocriniens aucune/aucun $\geq 0,1$ %
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 2 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-54-7	Mineral oil			50,00 - <100,0 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-65-0	Base oil, low viscosity			1,00 - <10,00 %
	265-169-7	649-474-00-6	01-2119471299-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-70-7	Baseoil			1,00 - <10,00 %
	265-174-4	649-477-00-2	01-2119487080-42	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-56-9	Base oil, low viscosity			1,00 - <10,00 %
	265-159-2	649-469-00-9	01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-87-1	low viscosity mineral oil			1,00 - <10,00 %
	276-738-4	649-483-00-5	01-2119474889-13	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-86-0	Base oil, low viscosity			1,00 - <10,00 %
	276-737-9	649-482-00-X	01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304			
1190625-94-5	Alkyl phenol, longchained			1,00 - <5,00 %
	931-468-2		01-2119498288-19	
	Skin Sens. 1B, STOT RE 2; H317 H373			
	ZnDTP			1,00 - <2,50 %
	249-109-7		01-2119953278-28	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			
	Mo-S-Polymer			0,10 - <1,00 %
	457-320-2		01-0000019337-66	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-54-7	265-157-1	Mineral oil	50,00 - <100,0 %
		par inhalation: CL50 = > 2500 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-65-0	265-169-7	Base oil, low viscosity	1,00 - <10,00 %
		par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5001 mg/kg	
64742-56-9	265-159-2	Base oil, low viscosity	1,00 - <10,00 %
		par inhalation: CL50 = > 5,01 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5001 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
72623-87-1	276-738-4	low viscosity mineral oil	1,00 - <10,00 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
72623-86-0	276-737-9	Base oil, low viscosity	1,00 - <10,00 %
		par inhalation: CL50 = > 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5001 mg/kg	
	249-109-7	ZnDTP	1,00 - <2,50 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3760 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 15 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 15 - 100	

Information supplémentaire

IP 346: Diméthylsulfoxyde (DMSO)-Extraction < 3 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau-Contact avec les yeux légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée-Eau additionnée de tensio-actif

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 4 de 13

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

@0202.B020243 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter de: génération/formation d'aérosols. Assurer une aération suffisante. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Information supplémentaire

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Porter un vêtement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: forte chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 5 de 13

Agent lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration: \geq 480 minÉpaisseur du matériau des gants: \geq 0,38 mm

Éviter de: Contact avec la peau Long terme (répété)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	couleur d'ambre-jaune	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH-Valeur:		non applicable
Modification d'état		
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		206 °C
Inflammabilité		
solide/liquide:		@0202.B020243 °C
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 6 de 13

Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 15 °C):	0,85 g/cm ³
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	52,26 mm ² /s
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes, Acide fort, Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Produits de pyrolyse, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 50,05 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 7 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	Mineral oil				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Producteur	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l > 2500	Rat	Producteur	
64742-65-0	Base oil, low viscosity				
	orale	DL50 mg/kg > 5001	Rat	Producteur	OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg > 5000	Lapin	Producteur	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l > 5 mg/l	Rat	Producteur	OCDE 403
64742-56-9	Base oil, low viscosity				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 mg/kg > 5001	Lapin	Producteur	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l > 5,01	Rat	Producteur	
72623-87-1	low viscosity mineral oil				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Producteur	OCDE 401
72623-86-0	Base oil, low viscosity				
	orale	DL50 mg/kg > 5001	Rat	Producteur	OCDE 401
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l > 5,53	Rat	Producteur	
	ZnDTP				
	orale	DL50 mg/kg 3760	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 mg/kg > 5000	Lapin	Producteur	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Mo-S-Polymer, Alkyl phenol, longchained. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 8 de 13

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-65-0	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 101 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 101 mg/l	72 h	Algae	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10000 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia	Producteur	OCDE 211
64742-56-9	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 101 mg/l	96 h	Piscis	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Algae	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
72623-87-1	low viscosity mineral oil					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 1000 mg/l	14 d	Piscis	Producteur	
	Toxicité pour les algues	NOEC > 100 mg/l	3 d	Algae	Producteur	OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia	Producteur	OCDE 211
72623-86-0	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Piscis	Producteur	OCDE 203
	Toxicité pour les algues	NOEC > 100 mg/l	3 d	Algae	Producteur	OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia	Producteur	OCDE 211
	ZnDTP					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 3,8 mg/l	96 h	Piscis	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 240 mg/l	72 h	Algae	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6,8 mg/l	48 h	Daphnia	Producteur	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,8 mg/l	4 d	Piscis	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,4 mg/l	21 d	Daphnia	Producteur	
	Mo-S-Polymer					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 50 mg/l	48 h	Daphnia	Producteur	OCDE 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 10 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-56-9	Base oil, low viscosity			
	OCDE 301F	31 %	28	Producteur
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
	Mo-S-Polymer			
		22,75 %	29	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Mo-S-Polymer	88 (0,05 mg/l)	Piscis	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 11 de 13

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 12 de 13

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
 Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, Labelling and Packaging
 REACh: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
 UE: Union européenne
 CAS: Chemical Abstracts Service
 M-Factor: Multiplication Factor
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute Toxicity Estimate
 LC50: Lethal Concentration, 50%
 LD50: Lethal Dose, 50%
 LL50: Lethal Loading, 50%
 EL50: Effect Loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-Concentration Factor
 PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic
 vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 TI: Technical Instructions
 DGR: Dangerous Goods Regulations
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 IE: Industrial Emissions
 SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 F

Date de révision: 10.07.2024

Page 13 de 13

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Mo-S-Polymer, Alkyl phenol, longchained. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)